

MENTIONS IMPORTANTES

Conformément aux normes **EN ISO 20345** et **EN ISO 20347** – paragraphe 8

Madame, Monsieur,

Depuis 1774, **BIRKENSTOCK**, inventeurs du lit de pied anatomique, fabrique des chaussures de qualité pour toutes les situations de la vie. Les chaussures dont vous avez fait l'acquisition ont été conçues pour votre sécurité et la protection de votre santé en usage professionnel. C'est pourquoi il convient de lire et respecter les informations suivantes avant utilisation. Nous avons des exigences maximales envers la qualité et la fonctionnalité de nos produits. Le recours à des matières premières sélectionnées lors de la fabrication, réalisée en Allemagne et en Europe dans les meilleures conditions, en est le fondement. Tout comme vous, nous ne faisons aucun compromis pour nos produits destinés à un usage professionnel. Nos finitions soignées garantissent un équipement peu polluant et durable sur lequel vous pouvez compter dans votre environnement de travail. Nous vous souhaitons de bien profiter de vos chaussures professionnelles et de sécurité **BIRKENSTOCK** !

DISTRIBUTEUR DES CHAUSSURES

Birkenstock Global Sales GmbH
Burg Ockenfels 53545 Linz, Germany
T: +49 2683 9359 0
welcome@birkenstock.com · birkenstock.com

UTILISATION ET CONSIGNES D'USAGE

Un équipement de protection individuelle (EPI) doit être porté pour tous les travaux pouvant constituer un danger pour la santé ou un risque de blessures ne pouvant être évités par d'autres mesures – techniques ou organisationnelles.

Fonctionnant par exemple des situations de travail typiques pouvant présenter de tels risques : la manipulation d'objets pouvant basculer, tomber ou rouler, la présence au sol d'objets pointus ou tranchants, ainsi que les possibilités de chocs ou de pincements. Merci de respecter les consignes de votre organisation professionnelle et d'effectuer une analyse de risque des situations mentionnées.

Les chaussures de sécurité et professionnelles ne devraient plus être portées dès le constat d'une détérioration. En utilisation ou ajoutant des accessoires, comme par exemple une semelle de propreté non comprise dans la livraison et non conçue pour être spécialement portée avec cet article, la fonction de protection du produit est entravée. Pour toute question relative à l'utilisation d'accessoires adaptés, merci de vous adresser à notre service clients.

BIRKENSTOCK ne prend en charge aucune responsabilité en cas d'utilisation non conforme de ses produits ou pour tout dégât ultérieur.

Par la présente, Birkenstock Global Sales GmbH en tant que distributeur, déclare que le type de chaussures professionnelles/de sécurité EPI de catégorie I + II respecte les exigences de l'ordonnance européenne 2016/425 (en vigueur à partir du 21.04.2018). Les références des articles sont attribuées selon les attestations d'examen UE de type respectives en vigueur. Vous pouvez télécharger celles-ci depuis notre site Internet <https://www.birkenstock.com/fr/professional/conformity/conformity-declaration/> ou en vous adressant à nos conseillers de vente **BIRKENSTOCK**.

RÉSISTANCE DES CHAUSSURES / NETTOYAGE ET ENTRETIEN

En raison des nombreux facteurs pouvant influencer sur la résistance des chaussures durant leur utilisation, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie exacte. D'une manière générale, on peut partir d'une durée de vie de deux ans pour les chaussures en cuir/textile avec semelles en polyuréthane (PU) / polyuréthane thermoplastique (TPU) et/ou caoutchouc nitrile (NBR), si celles-ci sont soumises à un climat normal et à une utilisation raisonnable. Un stockage prolongé des chaussures peut accélérer leur vieillissement. La durée de vie dépend également du degré d'usure, ainsi que de l'intensité et du domaine d'utilisation. Il est donc impossible de donner d'indication temporelle quant à la durée d'utilisation. Pour préserver la fonctionnalité et le confort de vos chaussures pendant toute leur durée de vie, celles-ci doivent être stockées de manière adéquate, dans un endroit sec, à température ambiante et protégées des rayons directs du soleil (UV). Un entretien régulier allonge la durée de vie du produit. Si vous devez porter vos chaussures à une fréquence quasi quotidienne, veillez à ce qu'elles aient suffisamment de temps pour sécher. Nous attirons votre attention sur le fait que des chaussures non utilisées vieillissent lorsqu'elles sont stockées. C'est pourquoi nous recommandons de remplacer les chaussures entre quatre et cinq ans après leur date de fabrication. Les chaussures devraient être contrôlées rapidement avant chaque utilisation. Si vous constatez des signes d'altération (usure excessive de la semelle, mauvais état des coutures, séparation de la semelle et de la tige, etc.), il convient de remplacer les chaussures.

- Afin d'améliorer l'hygiène et la température au niveau des pieds, deux paires de chaussures devraient être portées en alternance en changeant chaque jour.
- Après usage, rangez les chaussures dans un endroit sec et bien aéré.
- Nettoyez-les régulièrement avec une brosse pour ôter poussière et saleté.
- Le cuir lisse ou imprégné devrait être nettoyé avec un produit de soin adéquat.
- Il n'est pas recommandé de faire sécher des chaussures humides ou mouillées sur une source de chaleur.
- Merci de respecter les consignes de lavage de la documentation commerciale.

Élimination : conformément aux directives locales, les chaussures Professionnel peuvent être éliminées avec les ordures ménagères habituelles.

NORMES STANDARDISÉES

Le marquage CE sur les chaussures signifie que le produit répond aux exigences de l'article 10 du Règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle.

CE Avec le marquage CE, le fabricant, le distributeur ou le représentant agréé de l'UE déclare, conformément au règlement (CE) n° 765/2008, « que le produit est en conformité avec les exigences applicables énoncées dans la législation communautaire d'harmonisation prévoyant son apposition. »

Selon leur marquage, les chaussures sont conformes aux catégories et exigences des normes suivantes actuellement applicables :

EN ISO 20344: 2022

Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essais pour les chaussures

EN ISO 20345: 2022

Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité

EN ISO 20347: 2022

Équipement de protection individuelle - Chaussures de travail

Le produit est conforme au règlement EPI (UE) 2016/425

(voir <https://www.birkenstock.com/de/professional/conformity/conformity-declaration/>)

L'EPI a été certifié par un organisme de contrôle reconnu (TÜV Rheinland LGA Products GmbH, Tillystrasse 2, 90431 Nuremberg, Allemagne, organisme notifié n° 0197 ou PFI Prüf- und Forschungsinstitut Pirmasens e.V. (Institut de recherche et d'essais de Pirmasens), Marie-Curie-Strasse 19, 66953 Pirmasens, Allemagne, organisme notifié n° 0193).

Suite au Brexit, le Royaume-Uni a quitté l'UE en janvier 2021 et le marquage UKCA a été introduit en remplacement du marquage CE. Le marquage UKCA est utilisé pour les produits mis sur le marché de la Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse et Pays de Galles). Le marquage UKCA s'applique aux produits précédemment soumis au marquage CE. Les exigences techniques (parfois appelées « exigences essentielles ») sont les mêmes que pour le marquage CE et suivent les mêmes normes CE :

EN ISO 20344: 2022

Équipement de protection individuelle - Méthodes d'essais pour les chaussures

EN ISO 20345: 2022

Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité

EN ISO 20347: 2022

Équipement de protection individuelle - Chaussures de travail

Le produit est conforme au règlement EPI (règlement (UE) 2016/425 tel qu'il a été transposé dans le droit britannique et modifié).

Le produit a été importé au nom de:

Birkenstock UK Ltd
1st Floor, 99 New Bond Street
Londres, W1S 1SW
Royaume-Uni

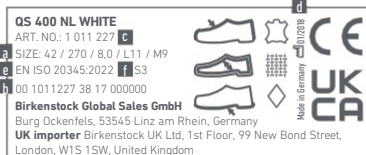
L'EPI a été certifié par un organisme de contrôle reconnu (TÜV Rheinland UK, Friars Gate (Third Floor), 1011 Stratford Road, Shirley, Solihull, B90 4BN Approved Body No. 2571)

**UK
CA**

Importateur UKCA
Birkenstock UK Ltd
1st Floor, 99 New Bond Street
Londres, W1S 1SW
Royaume-Uni

MARQUAGE

Chaque chaussure de sécurité et professionnelle comporte les informations suivantes, de manière claire et durable :



a) taille, b) logo du fabricant, c) désignation du fabricant, d) année de fabrication et au minimum l'indication du mois, e) référence à la norme internationale, f) symboles du tableau suivant en fonction de la protection spécifiée et/ou catégories correspondantes, le cas échéant

EXIGENCES ENVERS LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ ET PROFESSIONNELLES (extrait des normes EN ISO 20345 et EN ISO 20347)

Les exigences fondamentales et supplémentaires envers les chaussures de sécurité et professionnelles sont listées dans la norme EN ISO correspondante.

Exigences applicables aux chaussures avec semelle antistisse sur sol céramique avec lignosulfonate de sodium (NaLS)	
Conditions de test	Niveau de résistance au glissement
Condition A (glissement du talon vers l'avant)	Les conditions A et B sont des exigences de base et doivent être remplies. Les chaussures ne peuvent être dotées du marquage SR si seules les conditions A et B sont remplies. Les conditions C et D doivent également être remplies pour obtenir le marquage SR.
Condition B (glissement vers l'arrière de la partie avant du pied)	

Catégories de marquage des chaussures de sécurité et chaussures professionnelles	
Catégorie	Exigences supplémentaires
SB/0B	Exigences de base
S1/01	Identique à SB/0B, incluant également une zone de talon fermée, une capacité d'absorption d'énergie au talon et des propriétés antistatiques
S2/02	Identique à S1/01, incluant également une résistance à la pénétration et l'absorption de l'eau
S3/03 (semelle métallique de type P) S3L/03L (semelle composite ou textile de type PL) S3S/03S (semelle composite ou textile de type PS)	Identique à S2/02, incluant également une résistance à la perforation selon le type de la semelle profilée
S4/04	Identique à SB/0B, incluant également une zone de talon fermée, une capacité d'absorption d'énergie au talon et des propriétés antistatiques
S5 (semelle métallique de type P) S5L (semelle composite ou textile de type PL) S5S (semelle composite ou textile de type PS)	Identique à S4/04, incluant également une résistance à la perforation selon le type de la semelle profilée
S6/06	Identique à S2/S2, incluant également une étanchéité totale (piqures d'assemblage étanchéifiées)
S7/07 (semelle métallique de type P) S7L/07L (semelle composite ou textile de type PL) S7S/07S (semelle composite ou textile de type PS)	Identique à S3/03, incluant une étanchéité totale (piqures d'assemblage étanchéifiées)

Afin de faciliter la compréhension du marquage, ce tableau récapitule les types de chaussures de sécurité/de travail selon les combinaisons les plus courantes d'exigences de base et d'exigences supplémentaires. Lorsque les chaussures n'ont pas été testées pour leur caractéristique antistisse, elles sont identifiées par le symbole Ø.

Exigences applicables aux chaussures avec semelle antistisse sur sol céramique avec glycérine	
Conditions de test	Niveau de résistance au glissement
Condition C (glissement du talon vers l'avant)	Les conditions A et B sont des exigences de base et doivent être remplies. Les chaussures ne peuvent être dotées du marquage SR si seules les conditions A et B sont remplies. Les conditions C et D doivent également être remplies pour obtenir le marquage SR.
Condition D (glissement vers l'arrière de la partie avant du pied)	

Exigences supplémentaires	Symbole
Résistance à la perforation (semelle métallique, type P)	P
Résistance à la perforation (semelle composite ou textile, type PL)	PL
Résistance à la perforation (semelle composite ou textile, type PS)	PS
Chaussures antistatiques	A
Absorption d'énergie au talon	E
Étanchéité totale des chaussures une fois assemblées	WR
Antistisse	SR
Tige résistante à la pénétration et l'absorption de l'eau	WPA
Résistance aux hydrocarbures	FO

CAPACITÉ D'ABSORPTION D'ÉNERGIE AU TALON

La capacité d'absorption d'énergie au talon a été testée en utilisant une force de 5000 N au niveau du talon de la chaussure. L'absorption d'énergie au niveau du talon ne doit pas être inférieure à 20 J pour que le test soit considéré comme réussi.

PROPRIÉTÉS ANTI-PERFORATION

La résistance à la perforation de ces chaussures a été mesurée en laboratoire en utilisant des clous et des forces conformément aux normes. Les clous de plus petit diamètre et les charges statiques ou dynamiques plus élevées augmentent le risque de perforation. Dans ces conditions, il convient de prendre des mesures de protection supplémentaires. Pour les chaussures EPI, il existe actuellement trois types de semelles résistantes à la perforation. Certaines sont constituées de matériaux métalliques, d'autres de matériaux textiles et composites et ne doivent être privilégiées que lorsqu'une évaluation des risques liés à l'activité ne contredit pas leur utilisation. Les différents types offrent tous une protection contre les risques de perforation, mais chacun présente des avantages ou des inconvénients, notamment :

Métallique (par exemple 01PS, 03, S1PS, S3) : semelles moins affectées par la forme de l'objet pointu/du danger (c.-à-d. son diamètre, sa forme géométrique, sa netteté), mais en raison des procédés de fabrication des chaussures, dans certains cas, elles ne couvrent pas l'intégralité de la partie inférieure du pied.

Le type P (semelle métallique) doit résister à une force de 1100 N et à un clou conique de 4,5 mm de diamètre.

Non métallique (PS ou PL, catégories telles que 01PS, 03L, S1PS, S3L) : ces semelles sont parfois plus légères et plus souples et couvrent une plus grande surface du pied dans certaines conditions, mais la résistance à la perforation varie davantage en fonction de la forme de l'objet pointu/du danger (c.-à-d. son diamètre, sa forme géométrique, sa netteté). Il existe deux types différents selon la protection recherchée. Dans certains cas, le type PS offre une meilleure protection contre les objets de plus petit diamètre que le type PL.

Le type PL (semelle non métallique) doit résister à une force de 1100 N et à un clou conique de 4,5 mm de diamètre.

Le type PS (semelle non métallique) doit résister à une force de 1100 N et à un clou conique de 3,0 mm de diamètre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES CHAUSSURES ANTISTATIKES

Il convient de porter des chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de réduire une charge électrostatique en détournant les charges électriques, de sorte d'exclure le danger d'ignition par étincelle de substances et vapeurs inflammables, et lorsque le risque d'électrocution sur le lieu de travail par des systèmes sous tension raccordés au secteur n'est pas complètement exclu. Les chaussures antistatiques ne conviennent pas aux travaux sur des installations électriques sous tension. Elles créent une résistance entre le pied et le sol, mais n'offrent pas une protection complète ou suffisante dans certaines conditions, par exemple en cas d'électrocution due à une décharge statique. Si le risque d'électrocution due à une décharge statique ne peut être totalement exclu, des mesures supplémentaires doivent être prises pour éviter ce danger. Ces mesures, ainsi que les tests supplémentaires décrits ci-dessous, doivent faire partie du programme de prévention des accidents de routine sur le lieu de travail.

Les chaussures antistatiques n'offrent pas de protection contre les décharges électriques dues à une tension alternative ou continue. Si un risque d'exposition à la tension alternative ou continue existe, des chaussures isolantes contre l'électricité doivent être portées pour se protéger de blessures graves.

La résistance électrique des chaussures antistatiques peut se trouver considérablement modifiée si elles sont déformées, encrassées ou en raison de l'humidité ambiante. Ces chaussures peuvent ne pas remplir leur fonction initiale lorsqu'elles sont portées en milieu humide.

Les chaussures de la classe I peuvent absorber l'humidité et devenir conductrices en cas de port prolongé dans des milieux humides. Il convient de porter des chaussures de la classe II qui résistent à l'absorption et la pénétration de l'eau lorsqu'il existe un risque d'exposition à des milieux humides.

Si les chaussures sont portées dans des conditions où le matériau de la semelle peut être contaminé, l'utilisateur doit vérifier les propriétés antistatiques de ses chaussures avant chaque entrée dans une zone dangereuse.

Dans les zones pour lesquelles le port de chaussures antistatiques est imposé, la résistivité du sol doit être telle que la fonction de protection fournie par la chaussure ne soit pas entravée.

Il est recommandé d'utiliser des chaussettes antistatiques.

Il est nécessaire de veiller à ce que les chaussures soient capables de remplir leur fonction initiale de décharge électrostatique dans l'environnement donné et pour l'utilisateur les portant, et ainsi d'offrir la protection indiquée tout au long de leur durée d'utilisation. Il est donc recommandé aux utilisateurs de mettre en place un test de résistance électrique des chaussures sur leur lieu d'utilisation et d'effectuer ce test à intervalles courts et réguliers.

Les propriétés antistatiques sont testées après conditionnement en milieu sec et en milieu humide. Dans les deux cas, le produit doit offrir une résistance électrique de contact supérieure à 100 kΩ et inférieure ou égale à 1000 MΩ.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ATTENTION : si la chaussure a été livrée avec une semelle de propriété amovible, les tests ont été effectués avec celle-ci.

ATTENTION : les chaussures doivent être utilisées uniquement avec leur semelle de propriété !

ATTENTION : pour les chaussures avec semelle de propriété : La semelle de propriété ne peut être remplacée que par une semelle de propriété BIRKENSTOCK comparable.

ATTENTION : si la chaussure a été livrée sans semelle de propriété : Les tests ont été effectués sans semelle de propriété ! L'utilisation d'une semelle de propriété peut entraver les propriétés de protection de la chaussure !

En utilisant une semelle de propriété non validée par BIRKENSTOCK, la chaussure perd sa certification relative à la sécurité !

ATTENTION : les chaussures ne doivent pas être modifiées, sauf s'il s'agit d'adaptations orthopédiques conformément à l'annexe A, 20347 : 2022.

ATTENTION : le port d'une bride de talon sur les chaussures à talon ouvert permet un maintien plus sûr de la chaussure.

DESCRIPTION DES SYMBOLES (PICTOGRAMMES)



Dessus



Doublure et semelle de propriété



Semelle extérieure



Cuir



Cuir enduit



Textile



Autre matière